

# Coopération UE-UA sur l'agriculture et les systèmes alimentaires

Recommandations des organisations de la société civile africaine et européenne concernant la mise en œuvre de la déclaration ministérielle et de l'agenda d'action adoptés le 21 juin 2019

Février 2020

## **INTRODUCTION**

Représentants d'OSC africaines et européennes, nous nous félicitons de nombreux aspects de la Déclaration élaborée lors de la 3e conférence ministérielle UA-UE sur l'agriculture du 21 juin 2019 (Rome). L'engagement à mettre pleinement en œuvre les orientations normatives adoptées par le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA)<sup>1</sup> peut contribuer à garantir que la coopération UA-UE conduite à des changements positifs et transformateurs dans les secteurs alimentaire et agricole. Nous apprécions également l'intention explicite de la Déclaration de cibler les actions en faveur des agriculteurs familiaux, des jeunes et des femmes, ainsi que sa reconnaissance des systèmes alimentaires territoriaux, de l'agroécologie et de l'agroforesterie comme de très bonnes approches pour atteindre les objectifs de développement durable (SDG) et l'Accord de Paris, ainsi que pour créer une valeur ajoutée dans les chaînes agroalimentaires et lutter contre la pauvreté et la faim.

Toutefois, l'appel lancé par la Déclaration ministérielle aux pays africains pour qu'ils rendent opérationnelle la zone de libre-échange continentale ignore les risques que pose la libéralisation du commerce dans un espace où la réglementation du travail, fiscale et sociale est immensément diverse et parfois faible. Une zone de libre-échange continentale, si elle n'est pas conçue pour promouvoir et protéger les systèmes alimentaires locaux, saperait également l'approche de marché territorial que d'autres passages de la Déclaration préconisent. L'UA et l'UE devraient s'attaquer à la concurrence abusive et déloyale exercée par les grandes entreprises agroalimentaires qui étendent leur présence sur les marchés africains au détriment des petits producteurs alimentaires. Ces derniers devraient être au centre des politiques visant à assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle de l'Afrique et à améliorer les moyens de subsistance de ses habitants.

Nous constatons qu'un certain nombre des engagements importants pris dans la Déclaration ne sont pas reflétés dans l'Agenda d'Action qui y figure en annexe. Nous proposons les actions suivantes pour accroître la cohérence entre la Déclaration et l'Agenda d'Action, et pour assurer des synergies avec d'autres engagements internationaux tels que le Plan d'Action Global de la Décennie des Nations unies pour l'Agriculture Familiale et la Déclaration des Nations unies sur les droits des paysans et autres populations travaillant dans les zones rurales. Nous pensons que l'inclusion des propositions suivantes dans un agenda révisé pourrait grandement contribuer aux SDG.

Nous considérons que le financement public est le plus à même d'aider les pays à réaliser les engagements politiques susmentionnés. Respecter l'engagement de Maputo d'allouer au moins 10 % des budgets nationaux à l'agriculture a un rôle crucial à jouer à cet égard, et l'UE devrait soutenir ces efforts dans son prochain Cadre Financier Pluriannuel (CFP).

---

<sup>1</sup> En particulier les Directives volontaires sur le droit à une alimentation adéquate (VGRtF), les Directives volontaires sur la gouvernance responsable de la tenure des terres, des pêches et des forêts (VGGT), et les recommandations politiques sur "Investir dans les petites exploitations agricoles" et "Connecter les petits exploitants aux marchés".

## **PRINCIPES DIRECTEURS POUR LA COOPÉRATION UA-UE**

### **Les investissements responsables dans l'agriculture et les systèmes alimentaires territoriaux en Afrique encadrés par les Droits de l'Homme**

Les petits agriculteurs, les pasteurs, les pêcheurs et les micro, petites et moyennes entreprises (MPME) locales jouent un rôle clé dans la garantie de la sécurité alimentaire et nutritionnelle de manière écologiquement et socialement durable. Les politiques et les investissements nécessaires pour les soutenir, pour alimenter les économies locales et pour promouvoir et offrir aux jeunes des moyens de subsistance dignes dans les zones rurales sont différents de ceux qui visent à créer un environnement favorable aux investissements par les grandes entreprises agroalimentaires.

Afin de protéger et de soutenir les droits et la dignité des petits producteurs et de permettre aux zones rurales de prospérer, nous recommandons vivement que la mise en œuvre de la coopération UA-UE en matière d'agriculture et de sécurité alimentaire soit guidée par les politiques du CSA mentionnées ci-dessus et par la Déclaration des Nations unies sur les droits des paysans et autres personnes travaillant dans les zones rurales.

L'orientation des systèmes agricoles et alimentaires et la répartition des investissements devraient faire l'objet d'un débat ouvert et transparent et de politiques publiques décidées démocratiquement dans les pays concernés. En tant que partenaires financiers, l'UE et ses États membres ne devraient soutenir que les cadres et programmes politiques dont les pays ont la maîtrise et la direction, notamment le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA). Cela doit devenir un principe clé pour l'Alliance européenne africaine pour l'investissement durable et l'emploi. En outre, les donateurs et les investisseurs devraient veiller à ce que toutes les communautés concernées aient le droit d'exprimer leur consentement libre, préalable et éclairé (FPIC) avant que toute initiative ayant des implications sur les terres et autres ressources naturelles dont ces communautés dépendent ne soit mise en œuvre. C'est essentiel pour garantir leurs droits à contrôler leurs terres, leurs vies et leurs moyens de subsistance. Une telle approche favorisera une meilleure insertion des jeunes dans les activités agricoles tout au long des chaînes de valeur.

### **Une approche fondée sur les systèmes territoriaux<sup>2</sup>**

Nous demandons instamment l'application d'une approche fondée sur les systèmes territoriaux dans l'ensemble des actions prévues, en reconnaissant la diversité de l'Afrique et la nécessité qui en découle de trouver des solutions adaptées au contextes locaux. Nous rappelons que les communautés économiques régionales africaines telles que la CEDEAO, la SADC et la CAE, en dialogue étroit avec les organisations de petits producteurs, ont déjà élaboré des politiques agricoles et des plans d'investissement régionaux qui sont actuellement adaptés au niveau national par les gouvernements des États membres pour tenir compte des spécificités locales. Nous soulignons l'importance des marchés territorialement intégrés par lesquels transite la majeure partie des denrées alimentaires consommées en Afrique et dans lesquels s'engagent la plupart des petits producteurs - les femmes en particulier. La notion de "chaînes de valeur" doit être définie dans le contexte d'un système d'agriculture familiale multifonctionnelle à petite échelle, en reconnaissant que la "valeur ajoutée" n'est pas seulement économique et ne peut être réduite à un simple modèle économique linéaire d'intrants-produits finis.

Faisant écho aux recommandations du CSA sur la "connexion des petits exploitants aux marchés", nous appelons à des mesures qui garantissent le maintien de la valeur créée dans les zones rurales pour le réinvestissement dans l'économie locale et la création d'emplois. Il convient d'accorder une attention particulière à la mise en place d'infrastructures pour les marchés locaux/territoriaux et la transformation à

---

<sup>2</sup> IFAD (2015), Territorial approaches, rural-urban linkages and inclusive rural transformation; CIRAD (2019), Fostering territorial perspective for development; FAO, OECD, UNCDF (2016), Adopting a territorial approach to food security and nutrition.

petite échelle en adoptant une approche sensible à la dimension de genre, et en utilisant les marchés publics pour promouvoir la production locale d'aliments nutritifs par les petits agriculteurs. L'inclusion d'une telle mesure dans l'Agenda d'action contribuera à la réduction de la pauvreté dans les zones rurales.

### Agroécologie et systèmes alimentaires territoriaux

Nous demandons instamment la promotion des approches agroécologiques comme élément clé de la transition vers des systèmes alimentaires plus justes et plus durables et l'accroissement de la résilience face au changement climatique. Nous notons qu'il existe plusieurs alliances travaillant dans ce sens en Afrique<sup>3</sup> qui méritent d'être soutenues dans le cadre du partenariat Afrique-Europe, et que des lignes directrices normatives sur ce domaine thématique sont en cours d'élaboration au sein du CSA. Nous demandons que l'UE apporte un soutien à l'agroécologie dans les espaces mondiaux pertinents, tels que le CSA et la CCNUCC. La promotion de systèmes alimentaires agroécologiques et territoriaux est cruciale pour une transformation positive et durable de l'agriculture familiale dans la plupart des régions africaines.

### L'égalité de genre et les droits des femmes

Les femmes jouent un rôle clé dans la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Il faut faire davantage pour garantir les droits des femmes rurales à l'accès, au contrôle et à la propriété des terres et autres ressources naturelles, et pour améliorer leur accès aux infrastructures et aux marchés ruraux. Les plans nationaux d'adaptation au changement climatique doivent intégrer et renforcer les droits des femmes et leur rôle d'acteurs du changement.<sup>4</sup> Les coopératives de femmes devraient être encouragées, car elles constituent de puissants leviers d'autonomisation. L'impact des accords commerciaux et d'investissement sur les systèmes alimentaires locaux et les petits exploitants doit être analysé dans une optique de genre et pris en compte dans la conception de ces accords. Nous encourageons vivement des actions visant à renforcer le pouvoir des femmes dans les chaînes de valeur.

### Les jeunes dans l'agriculture

60 % de la population croissante en Afrique a moins de 30 ans. Le secteur agroalimentaire, de la production à la transformation, au transport, à la commercialisation et à la consommation, offre d'importantes possibilités de créer des emplois et des moyens de subsistance pour les jeunes étant donné la rareté des emplois dans de nombreuses régions en Afrique<sup>5</sup>. Diverses stratégies ont été élaborées pour remédier au manque de possibilités d'emploi pour les jeunes. Toutefois, nombre de ces approches souffrent de la limitation qui consiste à considérer les jeunes comme des décideurs économiques individuels, en ignorant leur profond ancrage dans des réseaux de relations familiales et sociales.<sup>6</sup>

De ce point de vue, les propositions les plus pragmatiques sont souvent celles promues par les organisations de producteurs elles-mêmes.<sup>7</sup> Nous demandons instamment aux autorités africaines et européennes de placer les propositions des jeunes et des organisations de producteurs au centre de leurs stratégies de création d'emplois pour les jeunes. Le soutien de l'UE dans ce domaine devrait être guidé

---

<sup>3</sup> Voir par exemple la conférence internationale sur l'agroécologie de EOAI-Afrique en Juin 2019, Kenya (<https://www.agroecologyconference.eoai-africa.org>), l'Alliance pour l'Agroécologie en Afrique de l'Ouest (3AO) ([https://ec.europa.eu/knowledge4policy/news/alliance-agroecology-west-africa-takes-shape\\_ro](https://ec.europa.eu/knowledge4policy/news/alliance-agroecology-west-africa-takes-shape_ro)) et le premier National Agroecology Actors Symposium (NAAS) en mai 2019, Ouganda ([https://www.agroecologyconference.eoai-africa.org/Report%20on%20Agroecology%20Conference%20June%202019%20FINAL%20\(1\).pdf](https://www.agroecologyconference.eoai-africa.org/Report%20on%20Agroecology%20Conference%20June%202019%20FINAL%20(1).pdf));

<sup>4</sup> Réseau Global des Plans Nationaux d'Adaptation, le groupe d'experts des Pays le Moins Avancés et le Comité d'Adaptation sous la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (2019), Boîte à outils pour un processus sensible au genre de formulation et de mise en œuvre des Plans Nationaux d'Adaptation (PNA).

<sup>5</sup> FAO (2016), Addressing Rural Youth Migration at its Root Causes.

<sup>6</sup> IDS (2016), Young People and Agriculture in Africa; Nora McKeon (2018), 'Getting to the root causes of migration in West Africa – whose history, framing and agency counts?', *Globalizations*, Vol. 15, 2018 - Issue 6.

<sup>7</sup> Comme le programme régional d'installation des jeunes dans l'agriculture, la pêche et l'élevage développé par le réseau des petits producteurs d'Afrique de l'Ouest, le ROPPA, sur la base d'une large consultation des jeunes et des communautés rurales.

par l'objectif de renforcer les possibilités d'emploi pour les jeunes ruraux dans le contexte de l'agriculture familiale et des activités connexes, plutôt que par celui de réduction des migrations vers l'Europe. Les Communautés économiques régionales (CER) et les organisations de producteurs régionales (OPR) ont élaboré des stratégies avec les acteurs concernés pour assurer l'insertion des jeunes dans l'agriculture. La mise en place d'actions cohérentes avec ces stratégies contribuera à relever ce défi.

### **Redevabilité et participation**

Les autorités africaines et européennes devraient mettre en place un système de suivi transparent et inclusif pour guider la mise en œuvre des recommandations du rapport de la task force "Afrique rurale"<sup>8</sup> et de l'Agenda d'action ministériel, et plus généralement, des différents aspects du partenariat Afrique-Europe concernant les systèmes alimentaires et l'agriculture. Ce système devrait privilégier la voix des petits producteurs alimentaires et des MPME agroalimentaires locales, et se prémunir contre les dynamiques de pouvoir inégales et les conflits d'intérêts. Nous demandons instamment la mise en place d'un mécanisme inclusif de suivi de la mise en œuvre des actions qui s'appuie sur et renforce les organisations de petits producteurs existantes et les structures et plateformes d'OSC.

## **PRODUITS DE L'AGENDA D'ACTION**

### **Plateforme Agribusiness UA-UE (1)**

L'agenda d'action suggère d'établir une plateforme d'entreprises UA-UE. Toutefois, un tel forum existe déjà.<sup>9</sup> Nous recommandons de ne pas créer une autre plateforme agrobusiness UA-UE qui risque d'être dominée par les grandes entreprises. Cela étant dit, une plateforme pour les entreprises nationales et sociales, les MPME et les coopératives ancrées dans leur contexte territorial diversifié serait très bénéfique pour les acteurs locaux et peut contribuer à renforcer leur rôle multifonctionnel dans le développement rural. Toute plateforme qui discute d'investissements responsables dans l'agriculture devrait être codirigée par les organisations de petits exploitants africains.<sup>10</sup> Les ressources publiques devraient servir à soutenir la mise en réseau et la collaboration des petites entreprises et des petits exploitants agricoles, en Afrique et entre l'Afrique et l'Europe. Nous recommandons d'investir dans la création de plus de synergies entre les réseaux africains de petits producteurs – qui peuvent être considérés comme les acteurs les plus importants du secteur privé dans l'agriculture africaine – les MPME, les entreprises sociales et les coopératives.<sup>11</sup>

### **Recherche & innovation (2)**

Nous sommes favorables à un renforcement de la recherche et l'innovation, comme le propose l'agenda d'action, et nous nous félicitons tout particulièrement de la mention de l'intensification agroécologique, de l'agroécologie, des réseaux d'éleveurs ou encore du pastoralisme. Nous demandons que des possibilités de recherche-action participative (RAP) soient offertes et que les organisations de la société civile et les organisations de petits producteurs agricoles et leurs réseaux y participent activement. La recherche et l'innovation devraient être fondées sur les connaissances indigènes et les thèmes de recherche devraient être définis en fonction des besoins des communautés locales et des petits producteurs. Le soutien apporté par le partenariat UA-UE devrait se concentrer sur le renforcement de ce qui fonctionne sur le

---

<sup>8</sup> Task Force Rural Africa (2019), An Africa-Europe Agenda for Rural Transformation.

<sup>9</sup> Un forum d'entreprises UE-Afrique existe déjà et s'est réuni à plusieurs reprises (<https://www.euafrica-businessforum.com>).

<sup>10</sup> Voir l'expérience sur l'initiative pilote 2016 'Missing Middle Initiative (MMI)' initié par le GAFSP; ou le document 2018 sur 'Critical Capital for African Agri-Food SMEs', appuyé par le gouvernement Néerlandais.

<sup>11</sup> Une plateforme pour les entreprises locales et sociales, les MPME et les coopératives enracinées dans leur contexte territorial diversifié serait très bénéfique aux acteurs locaux et pourrait revigorer l'agencement et la multifonctionnalité du développement rural.

terrain et de ce qui a été développé localement. Il devrait impliquer les institutions de recherche africaines sur un pied d'égalité. Le partenariat de recherche PAEPARD, qui existe déjà, en est un bon exemple.

### **Des approches diversifiées de sûreté alimentaire (5)**

Les exigences des systèmes alimentaires diversifiés ne sont pas nécessairement favorisées par des normes harmonisées au niveau régional conçues pour les entreprises commerciales à grande échelle. Il convient au contraire d'adapter les diverses normes et exigences de qualité à la production et la distribution alimentaire à petite échelle. Cela concerne la qualité des semences, la fertilité des sols, les produits frais et bien d'autres encore. Les agriculteurs familiaux disposant de leurs propres moyens de gérer la qualité de la production, du stockage et de la distribution constituent une partie importante de la population africaine et bénéficieraient d'une formation et d'un accompagnement de terrain. Nous appelons l'UA et l'UE à ouvrir un espace de flexibilité et de diversité dans les normes (mesures sanitaires et phytosanitaires - SPS) et à soutenir une participation décentralisée et multipartite en Afrique permettant de définir ces normes pour des contextes divers. Les consommateurs doivent être protégés dans tous les cas, mais les risques liés à la sûreté alimentaire dans le contexte de l'agriculture familiale et des marchés territoriaux sont très différents de ceux qui prévalent dans l'agriculture industrialisée et dans les chaînes d'approvisionnement et de distribution globales. Si le secteur commercial peut être soumis à des réglementations et des contrôles spécifiques, ceux-ci ne doivent pas être imposés tels quels à tous.

### **Le renforcement des organisations de producteurs africains (6)**

Nous nous félicitons vivement de la proposition visant à soutenir les organisations de producteurs africains. Le renforcement de leurs capacités institutionnelles et de gouvernance leur permettra d'influencer de façon plus efficace les politiques et les programmes. Toutefois, nous demandons une approche qui va au-delà de l'intégration des agriculteurs dans les chaînes de valeur, comme le propose l'Agenda d'action. Nous appelons au renforcement des marchés territoriaux, en appliquant les recommandations politiques sur la "connexion des petits exploitants aux marchés" adoptées par le CSA en octobre 2016.<sup>12</sup> Ces marchés offrent un espace pour une grande diversité de produits locaux, produits de manière durable. Il convient de soutenir les activités collectives - en particulier celles des femmes et des jeunes - afin de transformer et de valoriser les produits agricoles. Nous demandons également que les marchés publics soient utilisés pour créer des marchés pour les petits producteurs qui produisent des produits agroécologiques.

### **Programmes d'échanges entre producteurs africains et européens (7)**

Cette activité devrait s'appuyer sur les expériences antérieures organisées par et avec les organisations de producteurs africains et européens, comme le programme EuropAfrica financé par l'UE.<sup>13</sup> Nous demandons qu'elle inclue explicitement, entre autres, des échanges entre agriculteurs engagés dans l'agroécologie pour apprendre et partager entre eux ; elle pourrait également se concentrer sur la manière de construire et de renforcer les systèmes alimentaires locaux, les marchés territoriaux et les chaînes d'approvisionnement courtes, notamment en reliant les villes, les zones périurbaines et les zones rurales.

### **Initiative LEADER Afrique– initiative paysages (8)**

Nous considérons qu'un programme de type Leader serait particulièrement adapté pour travailler sur les marchés/systèmes alimentaires territoriaux et sur les initiatives visant à créer des emplois pour les jeunes dans le cadre des exploitations agricoles familiales et des économies rurales. Nous souhaiterions que les développements agroécologiques soient inclus dans ce point, par exemple la mise en place de pôles et de réseaux agroécologiques locaux, nationaux, régionaux et continentaux ayant une dimension paysagère. Il est fait mention de l'aménagement intégré du territoire, de la gestion durable des terres, de la restauration des terres, de l'agroforesterie, de l'incorporation des arbres dans les systèmes de production et d' « autres formes d'agriculture intelligente sur le plan climatique ». L'agroécologie s'adapte

---

<sup>12</sup> <http://www.fao.org/cfs/home/activities/smallholders/en/>

<sup>13</sup> <http://www.terranuova.org/campaigns/europafrica-towards-food-sovereignty>

à tous ces éléments, et un programme délibéré de développement de plates-formes et de réseaux serait utile.

**Améliorer la durabilité environnementale, la résilience climatique, et l'agrobiodiversité dans le secteur agricole (9)**

Nous aimerions nous engager avec les dix pays africains qui recevront un soutien pour "l'intégration de mesures pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité et la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets dans les politiques de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche". Cela peut inclure l'adoption et la mise en œuvre de plans concernant les ressources phytogénétiques, et de lois intégrant la reconnaissance et le soutien des systèmes de semences paysannes.



Centro per la Solidarietà  
e la Cooperazione tra i Popoli  
ONLUS



**OXFAM**



ALLIANCE FOR FOOD SOVEREIGNTY IN AFRICA

**AVEC LE SOUTIEN DE CONCORD**

## **CO-SIGNATAIRES** (liste ouverte à d'autres signataires)

FENOP, Burkina Faso

La Confédération Paysanne du Faso (CPF), Burkina Faso

Secrétariat Permanent des Organisations Non Gouvernementales (SPONG), Burkina Faso

Association Wend Yaam, Burkina Faso

The Hunger Project Burkina Faso

Femmes Environnement Nature Entrepreneuriat Vert (FENEV), Democratic Republic of the Congo

Association Paysanne pour l'Autosuffisance Alimentaire, APAA, Democratic Republic of the Congo

Biodiversity Conservation Initiative, Malawi

Comité Français pour le Solidarité Internationale, France

CCFD-Terre Solidaire, France

Iles de Paix Belgium

SOS Faim Belgique

Broederlijk Delen, Belgium

CNCD-11.11.11, Belgium

ORAD-BENIN

PROPAC, Cameroon

Caritas Kaolack, Senegal

Convergence des écologistes du Sénégal

Zambia Alliance for Agroecology and Biodiversity (ZAAB)

Fahamu Africa

Comité Ouest Africain de Semences Paysannes (COASP)

Association Ouest Africaine pour le Développement de la Pêche artisanale (ADEPA)

CIDSE

World Vision

Jeunes Volontaires pour l'Environnement, Togo

Coalition of European Lobbies for Eastern African Pastoralism (CELEP)